

<http://www.snetap-fsu.fr/Communique-a-tous-les-personnels.html>



**Communiqué à tous les
personnels des écoles
agronomiques et vétérinaires
et à tous les personnels de
l'INRA, de l'IRSTEA, du
CIRAD, de l'INSERM et de
l'Institut Pasteur**

par ce message ngr : vendredi 14 février 2014

- Nos Actions - Communiqués -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

[CGT](#) (CGT-[INRA](#), SYAC, CGT-CIRAD, FERC Sup, SNTRS, CGT-IRSTEA, STRP-CGT)
[FSU](#) (SNETAP, SNCS, SNESUP)
SOLIDAIRES ([SUD](#)-Recherche-EPST (INRA, IRSTEAA), SUD-Rural-Equipement,
SUD-Education)
[FO](#) (SNPREES, IRSTEAA)

Le Ministre de l'Agriculture, Stéphane LE FOLL, a défendu le 4 février 2014 devant le Sénat sa proposition de création d'un nouvel Institut, l'« Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France » ([IAVF](#)), prévue dans le projet de Loi d'Avenir Agricole. Mais l'urgence de la mise en place de cette nouvelle « usine à gaz » n'a pas convaincu tout le monde...

En effet, le lendemain 5 Février la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a rendu un avis estimant nécessaire d'« écarter la création d'un institut agronomique, vétérinaire et forestier de France. Faute de précisions quant à son statut, son périmètre, ses missions, son financement et sa gouvernance, la commission a en effet estimé que le projet n'était pas mûr. Elle appelle de ses vœux la poursuite de la concertation entre l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur agricole sur ce projet ».

Auparavant, le Comité Technique de l'[INRA](#) s'était à nouveau prononcé le 24 Janvier contre la mise en place de cet institut.

" Rappelons que l'IAVF serait censé rassembler toutes les grandes écoles agronomiques et vétérinaires, dont la participation serait obligatoire, et tous les EPST et EPIC, de l'INRA à l'IRSTEA en passant par le CIRAD, une partie de l'INSERM, qui subiraient de fortes pressions pour y adhérer, ainsi que des établissements privés à commencer par l'Institut Pasteur.

" Le financement de cette « super-structure » serait à la charge des composantes, détournant ainsi encore un peu plus de moyens, alors que la subvention d'Etat pour les établissements a été encore amputée en 2014 -se traduisant en effondrement des crédits des unités et/ou non-remplacement des départs de titulaires -et que de nouvelles coupes sont en passe d'être annoncées avec le plan gouvernemental de réduction de 65 milliards d'euros des dépenses publiques.

" De plus, le secret entourant le décret devant fixer les compétences qui seraient transférées à l'IAVF par chaque établissement n'est toujours pas levé.

Tous ces éléments incitent à renforcer notre pression pour que l'IAVF ne soit pas mis en place et qu'à l'inverse les moyens financiers et emplois nécessaires (masse salariale et financement des missions d'enseignement et de recherche) soient attribués aux établissements et organismes.

Le vote solennel au Sénat est prévu début Avril, au lendemain des élections municipales. Une délégation intersyndicale va être organisée dans les prochaines semaines en direction des groupes parlementaires pour y porter l'exigence de l'abandon de l'IAVF.

Nos organisations [CGT](#), [FSU](#), [SUD](#) / Solidaires et [FO](#) appellent les personnels de tous les établissements et organismes à renforcer massivement la signature de la pétition intersyndicale afin d'être à même d'amener des milliers de signatures portant notre exigence aux parlementaires

Abandon du projet de création de l'IAVF, Des moyens pour nos établissements

Mesdames, Messieurs les Députés et Sénateurs,

Le projet de Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, comporte un article 27 qui prévoit la création de

l'Institut agronomique et vétérinaire de France. Constituant une nouvelle « usine à gaz » cet Institut retirerait leurs missions et leurs moyens aux établissements membres.

Nous vous demandons d'abandonner le projet de création de cette nouvelle super-structure et d'apporter de vraies réponses aux vraies difficultés des établissements publics de la recherche et de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, en premier lieu en restaurant leurs capacités d'action budgétaires (remise à niveau de la masse salariale et réouverture des emplois gelés, titularisation des précaires, augmentation du soutien de base).

Prénom : Nom : Etablissement : Signature :

- [Signatures en ligne](#)